

et de feu Helene Doucet ses pere et mere aussi de Ste. anne  
d'autre part les contractants ayant obtenu dispense du quatrième  
degré qui se trouvoit entre eux nous Missionnaire Soussigné  
avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons  
donné la benediction nuptiale du consentement et en presence de  
Jacques amiraut pere de l'Epoux Romain amiraut son frere de Jean  
Chrisostome Leblanc pere de l'Epouse Leon Leblanc son frere qui n'ont  
su signer J. Bte. Morin Ptre M.

Mariage  
Jean  
Chrisostome  
LeBlanc  
Et  
Françoise  
O'burd

Le vingt quatre de Janvier milhuit cent trente et un après la  
publication de trois bans de Mariage faite au prône de nos Messes  
paroissiales entre Jean Chrisostôme Leblanc veuf d'Helene  
Doucet de la Mission de Ste. Anne d'une part Et. Francoise  
O'burd fille majeure de feu Jean O'burd et de Marie Doucet  
ses pere et mere aussi de Ste. Anne d'autre part les contrac-  
tants ayant obtenu la dispense du deuxieme autroisieme  
degré deconsanguinité d'une part et du troisième d'affinité  
d'autre part qui se trouvoit entre eux Nous Missionnaire  
Soussigné avons reçu leur mutuel consentement demariage et  
leur avons donné la benediction nuptiale en presence de  
Leon Leblanc son fils Jacques amiraut et Marc amiraut ses  
amis de Simon Doucet et Pierre Surette amis de l'Epouse  
qui n'ont su signer J. Bte. Morin Ptre M.

4

Bapt  
M. Angelle  
Leblanc

Le vingt quatre de Janvier milhuit cent trente et un nous  
Missionnaire Soussigné avons baptisé Marie Angelle née  
aujourd'hui du legitime mariage de Basile Leblanc  
habitant de la Mission de Ste. anne et de Marie Ludivine  
Cadet leparain a été Jean Barnabé Leblanc la maraine  
Ursule Doucet J.Bte. Morin Ptre . M